

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 5 FEVRIER 2015

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Je voudrais vous saluer toutes et tous, souhaiter la bienvenue au représentant de la presse et aux personnes qui nous font le plaisir d'assister à nos travaux.

Je voudrais excuser un certain nombre de collègues : Edith FENEON s'excuse d'un certain retard, de 10/15 minutes, Sophie VILLAUME-HUBER qui donne pouvoir à Audrey MIFA, Jean-Pierre POIRIER qui donne pouvoir à Charlotte HENNEQUIN, Laurent POLO qui donne pouvoir à Michel BEGUINOT et Anne CLEVENOT qui donne pouvoir à Gaëlle ROBINOT-HUGUENIN.

Vous donner également les petites nouvelles pour les prochains événements en particulier : le deuxième salon du livre jeunesse « des histoires à dévorer » en partenariat avec « Feuilles de menthe » du 27 février au 1^{er} mars, un week-end d'animations autour du livre et de la lecture dans le prolongement d'ailleurs de cette belle exposition que nous avons au Château sur les illustres illustrateurs ; concert « Souffle d'ébène » au Temple protestant le 7 mars à 20 h 00 ; le festival d'humour de Marc Sangnier qui présente sa 18^{ème} édition du 12 au 21 mars ; Dominique MULHEM qui est un artiste avant-gardiste, surréaliste et hyper réaliste qui investit le château de Courcelles du 21 mars au 10 mai ; l'ensemble SOLAZZO qui vient de Suisse, un concert-conférence qui dressera le portrait de musiciens du XV^{ème} siècle, le vendredi 27 mars à 20 h 00 au Château ; la compagnie « Haut les Mains » propose un duo complice entre une marionnette et un musicien. C'est un spectacle jeune public à partir de 3 ans à l'espace Europa-Courcelles. Mais vous êtes invités, le 28 mars à 16 h 30 ; et « Du récit à l'image » jusqu'au 8 mars au Château de Courcelles.

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire : Voilà, je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Qui est-ce qui est candidat ? Monsieur FESTOR Franck ? Bien, pas d'autre candidature ? Pas d'opposition ? Adopté.

Point n° 2 : approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 17 décembre 2014

Monsieur le Maire : Le point suivant, c'est l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre dernier. Y a-t-il des remarques particulières ? Monsieur BONATI.

Monsieur BONATI : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Ce n'est pas vraiment sur le compte rendu, mais comme vous nous avez remis, comme chaque

année, très gentiment, l'agenda lors du dernier conseil, je me permets de regretter comme en plus c'est la dernière année que la Région Lorraine ...

Monsieur le Maire : Je sais. Ce n'est pas Nancy, c'est Metz.

Monsieur BONATI : C'est vraiment dommage que ce soit toujours Nancy qui soit la capitale régionale, comme je vous sais parfois un peu adepte du chauvinisme local, comme cela. Je suis étonné que cela ne soit toujours pas corrigé. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est évidemment des feuilles, vous le savez, qui sont pré-imprimées et qu'on nous intègre dedans. Et malheureusement, ils sont un petit peu autistes apparemment quand on leur demande des rectificatifs. Mais n'ayez crainte, on aura de toute façon à changer très prochainement l'intitulé.

Point n° 3 : Domaine et patrimoine : création d'un marché d'approvisionnement Place des Vacons

Monsieur le Maire : Le point n° 3. Salvatore TABONE. Création d'un marché d'approvisionnement Place des Vacons.

Monsieur TABONE : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport

Monsieur le Maire : Voilà, c'est la nouveauté de l'année. Donc, je pense que c'est pour répondre à une attente car nous avons été sollicités depuis longtemps sur un marché le dimanche. Et il se trouve que l'autorisation préfectorale a été enfin délivrée. Et, à ma connaissance, il y a jusqu'à présent en Moselle, Maizières-lès-Metz et également Metz qui vont développer un marché le dimanche matin. Donc, Madame VOLLMER, Monsieur BONATI et Madame LAMBINE. Madame VOLLMER.

Madame VOLLMER : Oui, effectivement, on peut se féliciter de cette initiative de créer un marché. Bon, est-ce que le jour, le dimanche, est approprié ? Je ne me prononcerai pas là-dessus puisque ce sont des commerçants qui vont accepter de travailler le dimanche. Par contre, sur le règlement, l'article 26 fait stipulation de l'interdiction de distribuer des journaux écrits. Alors, je suis un peu surprise parce que c'est quand même un lieu public. Et en tout cas, moi, je ne suis pas du tout favorable à cet article. Je poserai la question : où est la libre expression, libre droit d'expression sur les lieux publics ? Et d'autre part, on sait combien il est difficile d'utiliser les panneaux d'expression libre parce qu'il y a une société commerciale et culturelle qui n'arrête pas de coller sur les panneaux d'expression libre, soi-disant libres. On ne voit pas trop non plus là-aussi de police municipale verbaliser lorsque la société en question fait ses collages. Donc, non, je ne suis pas du tout favorable à cet article 26.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur BONATI.

Monsieur BONATI : Merci. Oui, on ne peut que se féliciter de la création d'un nouveau marché. On a d'ailleurs eu assez de mal à dynamiser autant que possible le premier. Et c'est intéressant de traiter « Montigny Haut » aussi bien que « Montigny Bas ». Et c'est vrai qu'il y a une densité de population qui permettra peut-être de faire fonctionner, de faire tourner ce marché, si on se donne le temps que les

habitudes se prennent. Et à ce sujet, dans les attendus de la délibération, vous évoquez une clientèle importante. Est-ce qu'il y a eu une étude de marché préalable ? Et, est-ce qu'effectivement, on a des éléments à ce niveau-là qui nous permettent d'envisager avec sérénité le démarrage de ce nouveau marché ? J'ai une petite inquiétude puisqu'il y a peu, la ville de Metz a annoncé la création d'un marché qui aujourd'hui n'existe pas, sur le quartier Sainte-Thérèse, qui est quand même très très proche. Donc, est-ce qu'il y a eu une concertation à ce niveau-là puisque, Monsieur le Maire, vous parlez souvent de l'excellent travail en commun, de la cohabitation et du dialogue qui peut exister avec les élus des autres communes voisines ? Voilà, si vous pouvez nous renseigner sur ces deux sujets. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame LAMBINE.

Madame LAMBINE : Bonsoir à tous. Vous avez enfin décidé d'écouter les Montigniens. On s'en félicite. Bravo. Comme vous l'avez dit, ce marché positionnerait Montigny comme l'un des précurseurs des marchés du dimanche en Moselle. La proximité est primordiale pour un mieux-vivre au quotidien et en particulier pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Nous aimerions vous voir « mettre le paquet » en fournissant une communication visible et contrôlée pour le faire connaître. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Simplement, je vous remercie de vos félicitations. Et je remercie en tout cas, particulièrement, Salvatore qui a travaillé sur ce dossier avec nos services et avec les commerçants et avec toutes les personnes concernées. En fait, simplement, nous sommes partis sur le potentiel du quartier. Il n'y a pas eu à proprement parlé d'études de marché sur le marché. Mais il y a quand même une densité sur ce quartier qui est assez forte. Moi aussi, il est vrai que j'ai pu avoir des interrogations quant à la proximité du marché avenue de Nancy, enfin, devant l'église Sainte-Thérèse. Mais je crois que ce n'est pas tout à fait le même public que cela touchera. On s'est de toute façon concerté avec les commerçants. Vous savez qu'il y a une association présidée par Madame Anne BASTIEN, des non sédentaires. Apparemment, cela ne semblerait pas poser de problèmes puisqu'ils s'arrangent entre eux, et c'est normal, pour se répartir les franges de clientèle. Cela me semble aller dans le bon sens. Et en tout cas, on peut se réjouir en effet de pouvoir disposer d'un marché le dimanche matin. Et puis, Madame VOLLMER, si vous voulez distribuer vos tracts, parce que je sais que vous aimez bien le dimanche matin devant la boulangerie et autre, distribuer des tracts, ne vous inquiétez pas. On ne vous arrêtera pas avec des menottes. Il n'y a pas de souci. Je vais vérifier par rapport à un règlement-type qui a été produit. On va voir ce qu'il en est par ailleurs, mais ne vous inquiétez pas. Moi aussi j'aime bien distribuer des tracts de temps en temps. Voilà, pas d'autres questions ? Pas d'opposition ? Donc, adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Point n° 4 : Urbanisme : droit de préemption urbain : compte rendu de la délégation du Maire.

Monsieur le Maire : Point suivant, urbanisme. Il s'agit donc du droit de préemption urbain. Comme vous pouvez le constater, nous avons subdélégué à l'OPH de Montigny le droit de préemption pour un immeuble et des garages situés au numéro 7 rue Saint-Exupéry. Il n'y a pas de remarques particulières ? Pas d'opposition ? Adopté.

Point n° 5 : Domaine et patrimoine : régularisations foncières rue Venizélos.

Monsieur le Maire : Sur le point suivant, c'est Lucien VETSCH, pour des régularisations foncières.

Monsieur VETSCH : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Lucien. Y a-t-il des questions ? Pas d'opposition ? Adopté.

Point n° 6 : Domaine et patrimoine : acquisition d'un terrain situé lieu-dit « Entre Deux Eaux »

Monsieur le Maire : Point suivant, toujours domaine et patrimoine. Acquisition d'un terrain. Lucien VETSCH.

Monsieur VETSCH : Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Lucien. En effet, vous le savez, il s'agit de compenser malheureusement la fermeture programmée de jardins pollués qui étaient utilisés depuis la Seconde guerre mondiale, par de nombreux locataires et ces jardins étant très fortement impactés par des déchets médicaux et pharmaceutiques, l'Agence Régionale de Santé, qui est donc le Préfet sanitaire, le Préfet de santé, a sollicité la fermeture de ces parcelles. Et donc, il s'agit de compenser avec des jardins non pollués, je le précise, par des parcelles non polluées. Et à ce jour, nous en sommes à peu près à 120 jardins familiaux sur notre ville. Ce qui est quand même assez notable et qui me paraît aller dans cette dynamique que nous avons initiée depuis déjà un certain nombre d'années et qui permet à des personnes notamment qui ont des revenus, je dirais, moyens, de pouvoir utiliser des jardins pour y cultiver de quoi vivre. Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions, des abstentions ? Il n'y en a pas. Adopté.

Point n° 7 : Domaine et patrimoine : décision à prendre concernant une location de chasse sur le ban communal

Monsieur le Maire : Point suivant, il s'agit d'une décision à prendre concernant une location de chasse. Monsieur BEGUINOT Michel.

Monsieur BEGUINOT : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Michel. La sécurité d'abord. Monsieur BONATI. Pas d'autres interventions ? Allez-y.

Monsieur BONATI : Merci. Donc, on comprend bien évidemment que sur l'île Saint-Symphorien, ce n'est pas jouable. Par contre, ce n'est pas clair sur l'indivision Nafziger. Je ne suis pas un spécialiste du droit de la chasse, ni d'ailleurs, pour faire écho au dernier conseil, à la chasse aux voix, mais, a priori, il y a quand même une certaine pression entre autres sur le droit de tirer à proximité d'habitations ou en zone

urbaine. Est-ce que c'est réellement louable et chassable comme secteur ou pas ? Et est-ce que l'on peut, le cas échéant, peut-être faire quelque chose, parce que c'est quand même très proche. Je rajouterai qu'on n'est pas loin d'initiatives qui ont été prises par la ville de Marly en terme de cheminement pédestre et promenade. Voilà, tout cela mis bout à bout, cela serait quand même bien qu'on puisse bloquer la possibilité qui est laissée de chasser. Et puis deuxième question, puisque vous me dites que c'est chassable, est-ce que cette zone a déjà été louée, puisqu'on est en fin de contrat ? Et est-ce qu'elle est utilisée dans ce sens-là ?

Monsieur le Maire : Monsieur BEGUINOT va vous répondre.

Monsieur BEGUINOT : En ce qui concerne les terres Nafziger, elles n'ont jamais été louées, en tout cas, depuis qu'on est aux affaires, elles n'ont jamais été louées. A priori, à l'heure actuelle, il n'y a pas de chasse dessus. Mais, éventuellement, si cela se fait, puisqu'on a fait la réunion de la commission, on avait des représentants de l'ONF, des chasseurs, du Trésor Public. Il y a un certain nombre de zones qui, chez Nafziger, qui peuvent être « chassables ». Mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. Ils souhaitent préserver leurs terres en réserve naturelle.

Monsieur le Maire : Voilà, il n'y a pas d'autres interventions ? Donc, pas d'opposition, ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 8 : Finances locales : restauration des ferronneries du Château de Courcelles

Monsieur le Maire : Point suivant, point n° 8, restauration des ferronneries du Château de Courcelles. Madame SARY.

Madame SARY : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport

Monsieur le Maire : Merci Monique. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Allez-y. Monsieur SOMNY.

Monsieur SOMNY : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas vous apprendre que nous sommes dans une politique d'austérité générale au niveau national. Le montant de cette prévision de chantier fait désordre pour nous. Comment peut-on arriver à une telle somme, 160 000 euros, pour 12 baies et quelques grilles et dorures ? Comme s'il n'y avait pas d'autres priorités à Montigny-lès-Metz. Bien que vous cherchiez encore des donateurs, j'aimerais savoir où vous allez trouver cette nouvelle somme ? Mais dans le fond, sachez quand même que nous sommes pour cette restauration. Mais contre cette évaluation qui frise pour nous le grotesque et le n'importe quoi. Merci.

Monsieur le Maire : Eh bien, écoutez, c'est une évaluation qui a été faite par nos services, je pense. Il ne s'agit pas aujourd'hui de dépenser ... Pardon ? Oui, c'est un ferronnier d'art qui a fait cette évaluation. De toute façon, il y aura une procédure d'appel d'offres. Et il est évident que l'objectif n'est pas de dépenser cette somme, puisque l'objectif, c'est surtout que les gens y participent, voilà. On ouvre la possibilité d'une souscription. Et on prendra le temps qu'il faudra pour le faire. Et de toute façon, ce sont des métiers d'art et ce sont des éléments de notre patrimoine. Et c'est d'ailleurs la même démarche qui avait présidé à la restauration des fresques de la fin du XIX^{ème} siècle de l'église Saint-Joseph et également de la chapelle

Saint-Privat qui a été restaurée avec, également, la souscription et la participation des gens et des entreprises et la participation de la Fondation du Patrimoine, avec laquelle nous avons, par le biais du SIVT du Pays Messin, conclu une convention qui permettra de, justement pour les gens, de bénéficier d'abattements fiscaux. Allez, une explication de vote.

Monsieur SOMNY : Une autre petite question alors. Si vous n'arrivez pas à trouver cette somme, que se passe-t-il ?

Monsieur le Maire : Ecoutez, on fera les choses comme il faudra et puis, c'est tout. On prendra le temps qu'il faudra et puis on en reparlera. Mais moi, je crois les gens sont attachés à ce château et cela peut marcher. C'est les 10 ans, voilà. On va trouver ce qu'il faut, ne vous inquiétez pas. Et ce ne sera peut-être pas autant. Monsieur BONATI.

Monsieur BONATI : Merci. Je m'étais exprimé il y a quelques années déjà, non pas sur l'opportunité de la restauration du Château et de l'ensemble, mais sur une histoire de priorités qui étaient émises à l'époque et où nous n'étions pas d'accord. Je ne suis pas du métier. Je ne sais pas si c'est une priorité absolue que de rénover. Mais effectivement, dans une période de crise, il est intéressant de faire vivre l'artisanat local. Il est intéressant d'autant plus de le faire vivre si cela ne coûte pas ou peu cher à la collectivité qui effectivement n'est pas dans une situation dithyrambique comme les autres. Je rajouterai que, par les temps qui courent, envahis de toutes parts par les amnésiques de l'histoire et les porteurs de haine, l'histoire prend un sens différent. Et allons-y, rénovons le patrimoine que nous avons, qu'il soit bâti, qu'il soit meuble, mobilier, et puis qu'il soit intellectuel aussi.

Monsieur le Maire : Merci. Donc, il s'agit en effet de restaurer des éléments qui sont en train de s'effriter dangereusement et c'est vraiment une sauvegarde du patrimoine. Et en tout cas, c'est pour moi, nécessaire de le faire voilà. Merci en tout cas. Y a-t-il des oppositions ? Trois oppositions. Adopté moins 3 voix. Merci.

Point n° 9 : Finances locales : adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'aménagement de deux aires multisports

Monsieur le Maire : **Merci**. Le point suivant, le point n° 9. Finances Locales. Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes. Hervé BROUILLET.

Monsieur BROUILLET : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame VOLLMER.

Madame VOLLMER : Oui, cela concerne la démarche. Effectivement, si l'on peut se réjouir de la mise en commun de moyens pour tirer des tarifs intéressants, évidemment, tout le monde peut y souscrire. Pourtant, j'émettrais des réserves de bon sens et de transparence à l'égard de tous les citoyens. Je suppose que cela va faire l'objet d'une commission d'appel d'offres. En tout cas, même si par la suite, on devait procéder de la même manière, dès aujourd'hui, je souhaite en tout cas, même si ce sont des petites sommes avec un travail équivalent à celui-ci, qu'on réfléchisse, que les devis soient présentés en commission technique pour que ce soit

vraiment bien clair et qu'il n'y ait pas, comment dire, de mélanges entre l'OPH et Montigny, bien que la convention émette un certain nombre de choses qui paraissent intéressantes. D'inviter toujours dans ces genres de procédures, évidemment, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Et surtout, aussi, après l'exécution, qu'un compte rendu sur le bilan de l'opération, y compris technique et financier, que ce compte rendu soit présenté en conseil municipal par les deux partenaires. Et un petit rappel aussi. On a tout intérêt à prendre ce genre de précautions, parce que visiblement, c'est une première. Je rappelle aussi que la municipalité est juge et partie en la personne de votre Premier Adjoint. Et là, effectivement, il faut vraiment faire attention à ne pas mélanger des différentes responsabilités. Merci.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une première parce qu'on l'a déjà fait avec Metz Métropole pour l'achat de gaz. On a fait un groupement de commande, ce qui a occasionné d'ailleurs des économies substantielles, 19 % sur le prix du gaz. Et d'autre part, s'agissant en l'espèce de ces deux projets, il n'y a aucune confusion possible puisqu'évidemment, il va y avoir deux contrats différents de travaux d'une part. Et d'autre part, même si effectivement il n'y aura pas d'appel d'offres, puisque nous sommes largement en-dessous du montant, il y aura bien évidemment une consultation d'entreprises et une mise en concurrence d'une certaine manière. Voilà, donc les choses sont faites en parfaite transparence, clarté, limpidité, sans aucun problème. Pas d'opposition ? Une opposition. Ce n'est pas clair ? Ah bon. Monsieur VETSCH va vous répondre alors.

Monsieur VETSCH : Mais ne vous inquiétez pas Madame VOLLMER. On aurait très bien pu, l'Office, le faire séparément sans la ville. Et on ne serait même pas passé ce soir en conseil municipal, vous voyez. Mais ce que je recherche, c'est de faire une économie aussi bien pour l'Office que pour la Ville de Montigny. Mais, il y aura une transparence. On pourra vous montrer le prix des terrains. On pourra vous les faire essayer si vous voulez en faisant un match de football dessus. Mais cela ne pose aucun problème, rassurez-vous. Mais simplement, dire à Monsieur le Maire que les membres de l'Office Public de l'Habitat de Montigny ne participeront pas au vote.

Monsieur le Maire : Oui, oui, absolument, tout à fait. On a pris bonne note. Bien, merci pour ces précisions. On a noté votre abstention et le fait que les représentants à l'Office ne prennent pas part au vote. Merci.

Point n° 10 : Commande publique : Convention de financement du programme de travaux 2015 sur le patrimoine de la paroisse Montigny Metz-Sablon.

Monsieur le Maire : Point suivant, il s'agit d'une commande publique de convention de financement. Elodie GIRAULT.

Madame GIRAULT : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Elodie. Y a-t-il des questions ? Monsieur PERRAUD.

Monsieur PERRAUD : Merci Monsieur le Maire. Je vois que le Député JACQUAT a été sollicité. Est-ce que vous avez sollicité votre ami, le sénateur GROSDIDIER ? Parce que

je l'ai quand même beaucoup entendu sur la grande mosquée de Metz, mais là, silence radio. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Pas d'opposition ? Adopté.

Point n° 11 : Commande publique : contrat de mandat avec le Conseil presbytéral de la paroisse de Montigny Metz-Sablon pour la réalisation du programme de travaux 2015 sur le patrimoine de la paroisse

Monsieur le Maire : Point suivant, Madame GIRAULT, toujours Elodie. Contrat de mandat avec le Conseil presbytéral de Montigny Metz-Sablon.

Madame GIRAULT : Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Elodie. Y a-t-il des questions ? Pas d'oppositions, ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 12 : Finances locales : Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Monsieur le Maire : Point suivant, il s'agit donc du DOB, Débat d'Orientation Budgétaire, que nous vous présenterons à quatre mains, comme d'habitude, avec l'Adjoint chargé des finances, qui est à ma gauche. Mon cher Raymond, tu as le micro.

Monsieur WEINHEIMER : Bien, effectivement, c'est la première étape qui concerne en fait l'élaboration du budget primitif. Je vais être plus prêt. Comme cela, ça va mieux ? Je rappelle à certains de nos collègues qui n'étaient pas présents et qui sont élus pour la première fois dans ce mandat, que cette démarche est faite deux mois avant le vote du budget primitif, donc du BP. Et donc, elle concerne toutes les communes de plus 3 500 habitants qui sont obligées donc de présenter les orientations générales du budget qui tiennent d'une part compte de l'ensemble des éléments extérieurs qui s'imposent aux collectivités locales, dont les décisions prises par l'Etat et, d'autre part, de la volonté des élus en matière de développement de la commune.

Effectivement, vous voyez que quand nous faisons notre budget primitif, nous ne sommes pas que tributaires de la seule ville de Montigny. Nous sommes aussi tributaires de tout l'environnement, que ce soit l'environnement international, national ou local.

Je vais simplement commencer mon propos, pour résumer un petit peu les conditions dans lesquelles se passe ce DOB, et donc, ce budget, en vous disant notamment qu'il y a un certain nombre de plus et de moins qui s'imposent à nous. Dans les moins, nous retrouvons la croissance faible, une inflation qui est basse. Tout cela est pour l'environnement général, la hausse de la dette de l'Etat, la baisse du pouvoir d'achat, la hausse de l'épargne qui ne va pas à l'investissement, la progression du chômage, la baisse des dotations, cela concerne directement la

commune, l'augmentation du taux de TVA également, les dépenses nouvelles qui nous sont imposées et enfin, la baisse de l'investissement.

Mais bien sûr, il y a des plus et heureusement. Il y a aujourd'hui un contexte général qui est notamment la baisse de l'impôt, de l'Euro, pardon, la baisse du prix du pétrole qui permet aussi bien aux entreprises qu'aux ménages de retrouver du pouvoir d'achat, la croissance dans les pays, on va dire, anglo-saxons qui a un peu plus frémis que chez nous, les faibles taux d'intérêts qui permettent effectivement d'emprunter à moindre coût, le soutien de l'Europe, notamment par les annonces de la BCE, la Banque Centrale Européenne, le Pacte de compétitivité qui a été mis en place par le Gouvernement et dont on espère qu'il aura ses premiers fruits en 2015. Nous avons aussi une forte natalité qui est importante pour les générations futures. Et ensuite, la baisse des dépenses publiques et du déficit. Voilà un petit peu l'environnement dans lequel on est obligé de s'inscrire pour faire ce DOB.

Je vous donnerai quelques chiffres pour extraire un peu les plus et les moins dont je viens de vous parler. Notamment aujourd'hui, quand on parle du contexte économique et financier, vous voyez que dans le rapport de l'INSEE, il y a une légère accélération de l'activité mondiale depuis l'été 2014, notamment due aux principaux pays qui sont les Etats-Unis et la Grande-Bretagne qui ont un peu tiré la croissance mondiale.

Ensuite, au niveau de la zone Euro, puisqu'en descendant du niveau mondial à la zone euro, le produit intérieur brut, le PIB, la croissance a été de 0.2 % au troisième trimestre dans laquelle l'Espagne et la France ont contribué. Malheureusement, le dernier trimestre a été de 0.1 %, notamment pour la France. On a un petit peu baissé pour la fin de l'année.

Ensuite, on espère que justement ces freins vont être desserrés à partir du début de l'année, avec justement la dépréciation de l'Euro et la baisse des cours du pétrole qui normalement devrait donner des effets favorables sur la conjoncture et sur l'économie.

Ensuite, en France, l'activité au 3^{ème} trimestre 2014, comme je l'ai dit, a plus nettement progressé (+0,3%) On attendait +0,1%. Malheureusement au dernier trimestre, on est tombé à 0.1 %. La prévision de croissance pour le 4^{ème} trimestre reste faible à +0,1%, et c'est ce qui, effectivement, a été fait. Cette légère augmentation d'activité, malheureusement, ne permet pas d'inverser la courbe du chômage dont le taux continue à augmenter puisqu'on arriverait normalement à 10, 6 % à mi 2015, sachant que pour stabiliser en fait le chômage, il faut que nous arrivions à une croissance de 1 %. Et si nous voulons commencer à voir une baisse du chômage, il faut que nous ayons une croissance de 1.5 %. Donc, il faut qu'effectivement que l'économie reparte pour que nous puissions bénéficier de cette baisse de chômage.

En matière d'inflation, on a en fait une inflation qui est très basse qui fait qu'aujourd'hui, les prix baissent. Alors on peut dire que c'est une bonne chose, sauf que l'inflation, si elle baisse, on va être en déflation, donc il n'y aura pas d'augmentation au niveau des salaires et au niveau d'un certain nombre de choses. Et cela va créer plutôt de l'inflation négative qui risque de peser sur l'économie sachant que le taux d'inflation de 2 % est préconisé par tous les économistes pour éviter justement la déflation et accompagner la croissance.

Enfin, on a parlé tout à l'heure des conditions de crédits. Effectivement, les crédits sont très bas puisqu'aujourd'hui, la BCE qui avait des taux à 0.25 % les avait abaissés à 0.15 %. Et en fin d'année, au mois d'octobre les a baissés à 0.05 % pour le taux de base. Donc, vous voyez qu'aujourd'hui on est très bas. D'ailleurs, on a eu des décisions qui ont été faites en début d'année, il n'y a pas très longtemps, par cette même banque centrale, qui a décidé de mettre sur le marché 60 millions, milliards par mois, je me trompe dans les chiffres, mais ils sont énormes, de mars 2015 jusqu'en septembre 2016, c'est-à-dire en gros 1 000 milliards sur toute cette période pour racheter la dette publique et donc favoriser la croissance, favoriser la baisse de l'Euro et éviter la déflation.

Alors, ensuite, les principales mesures de la Loi de finances qui a été prise par le Gouvernement. Elle est basée sur une prévision de 1 % en 2015 avec un objectif de déficit public qui soit sous la barre des 3 % en 2017 en passant par une baisse à 4.3 % pour l'année 2015.

Alors, l'effort de maîtrise des plans d'économies sans précédent de 50 milliards d'euros sur la période 2015-2017, dont 21 milliards pour 2015 et ce ne sera pas, malheureusement, sans impacter nos collectivités locales de façon générale et nos communes en particulier.

Ensuite, en ce qui concerne le concours financier de l'Etat, c'est, effectivement, ce qui nous intéresse au premier chef. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ont connu en 2014 une baisse de 1,5 milliards d'euros qui est l'effort de redressement des comptes de l'Etat et notre participation à cet effort. Ce mécanisme qui devait au départ être reconduit pour le même montant, se retrouve malheureusement à être largement amplifié puisque nous avons une baisse qui sera rapportée à 3,67 milliards d'euros en 2015 et idem en 2016 et 2017. Ceci va donc impacter la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement qui devrait donc diminuer de plus de 27% d'ici 2017. Ces baisses se retrouvent en fait dans toutes les collectivités. Vous avez les chiffres qui sont dans ce rapport. Si vous regardez quand même les chiffres, de 2015 à 2014, on a quand même augmenté cette baisse, si je peux me permettre cette expression, de 2, 5, ce qui est quand même important. Et notamment pour les communes en particulier, on est passé de 588 000 000 euros à 1 450 000 000 euros, donc vous voyez un petit peu le saut et le bond que nous avons fait.

En ce qui concerne la ville de Montigny, cette somme devrait se rapprocher de la somme de 345 000 euros qui est pour l'année 2015, mais qui est aussi pour l'année 2016 et l'année 2017. Donc, ce qui veut dire que sur 3 ans, nous allons perdre un peu plus de 1 million d'euros et ce montant est une approximation qui a été faite, puisqu'aujourd'hui, nous n'avons pas tous les éléments de calcul, et notamment les incidences, puisque que vous savez que dans ces dotations, il y a une équation un peu complexe et dans laquelle rentre également le calcul sur la population. Et comme nous avons perdu, par les estimations de l'INSEE, 324 habitants ; nous ne savons pas quel impact cela va avoir sur cette dotation.

Alors on rappelle simplement que sur 7 ans, on a déjà perdu 10 %, soit 431 000 euros, pratiquement 432 000 euros entre 2008 et 2014. Vous voyez que finalement, on

continue et qu'on progresse largement dans ces chiffres qui sont de plus en plus importants.

Alors ensuite, une dotation qui existe bien sûr, le fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales qui est destiné à redistribuer les ressources entre les collectivités. Elle augmente mais nous ne participons pas d'une part, mais nous ne sommes pas éligibles à cette dotation. Donc, cela n'a pas d'incidence chez nous.

Ensuite, la Dotation de Solidarité Urbaine, donc la DSU dont on voit son enveloppe progresser de 120 000 000 euros en 2015. Et la commune a effectivement été régulièrement augmentée depuis 2008 puisqu'on a augmenté de 10 % dans cette période, soit une augmentation de 80 000 euros. Mais vous voyez que si vous comparez sur la même période aux 437 000 euros qui étaient de la DGF, on est loin de compenser la perte que nous avons eue.

De même, la Dotation Nationale de Péréquation voit son enveloppe progresser de 10 millions d'euros en 2014. La commune est éligible à la part principale. Nous avons, par contre, respectivement, en 2011, 593 000 euros et nous sommes passés à 456 000 euros en 2014, soit 138 000 euros de moins sur 4 ans, soit en pourcentage, 23 %, parce qu'en valeur relative, cela donne toujours l'importance de la chose.

Ensuite, nous avons parlé tout à l'heure, j'ai parlé en début, des dépenses aussi qui nous étaient, disons, imposées. Nous avons, vous le savez, on en a parlé assez souvent, la réforme des rythmes scolaires, pour laquelle, en fin de compte, nous avons donc le fonds d'amorçage qui a été maintenu pour l'année 2015 et 2016 aussi, sachant que pour la commune, cela représente 80 000 euros, pour une dépense de 250 000 euros.

Ensuite, une petite subvention qui existe, qui est la dotation des titres sécurisés, qui est faite pour la réalisation des stations d'enregistrement pour les passeports et les cartes d'identité, qui reste à fixer et inchangée depuis 2011.

En matière fiscale, vous savez que l'Etat nous donne, nous prévoit des revalorisations forfaitaires des bases. Elle est prévue à 0.9 % sur les propriétés bâties et non bâties, comme en 2014, sachant qu'en 2012 et 2013, elle était de 1.8 %.

Ensuite, la TVA. Nous avons tous subi l'augmentation de TVA de 19.6 à 20 %, sachant que l'influence qu'il y a sur les communes, enfin, les collectivités, dans le fonctionnement, c'est que nous ne récupérons pas la TVA. Donc, nous prenons en fait cette augmentation de plein pot et nous ne récupérons pas la TVA comme peuvent le faire les entreprises.

Ensuite, dans les autres mesures, principalement la mesure qui est importante et qui concerne les frais de personnels, il y a un certain nombre de choses qui ont été décidées, sur lesquelles on ne peut pas revenir, puisque ce sont des décisions qui ont été prises au niveau de l'Etat. Il y a la revalorisation de 0.5 % du point d'indice. Il y a le SMIC qui augmente de 0.8 %. Dans les autres augmentations, vous avez lu dans le rapport qu'il y a un certain nombre d'augmentations qui concernent le plafond de la sécurité sociale, les cotisations de l'IGS, les cotisations de la CNRACL, l'IRCANTEC. Ensuite, l'augmentation qui concerne le Centre de Gestion de la Fonction Publique qui passe de 0.65 à 0.72 % et la contribution de transport de 1.80 % à 2 %, le taux

d'accident du travail passe de 2.14 % à 2.68 %. Et ensuite, le décret du 29 janvier 2014 a prévu des revalorisations indiciaires des catégories B et C, ce qui fait pour la commune ici 40 000 euros et les charges représentent 60 000 euros. Donc, vous savez que ce poste représente quand même plus de la moitié du budget de la commune. Nous avons simplement, par ce simple fait, une augmentation de 2.7 % de la masse salariale.

Ensuite, il est à noter les conséquences de l'ouverture de la piscine puisque cette année, on aura les salaires, pour une année pleine, pour l'année 2015. Et puis, nous avons également une incidence qui vient aussi sur cette année puisque nous avons trois scrutins en 2015 pour lesquels nous dépensons malheureusement plus que l'indemnité qui nous est versée, en compensation de ces dépenses.

Alors, ensuite, notre environnement est également impacté par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération. En ce qui concerne le Conseil Général, enfin, le fonds de péréquation de la taxe professionnelle, suit, malheureusement, la même tendance que les dotations de l'Etat. Et donc, nous avons perdu depuis 2009 230 000 euros en 6 ans, soit, en gros, 60% de la somme qui nous est allouée puisqu'on est passée de 283 000 à 153 000 euros. C'est vrai qu'en fait dans ce système, on est dans un cercle vicieux puisqu'on a l'Etat qui baisse les dotations, la cascade descend, après le Conseil Général, du Conseil Général, on va à l'agglo et de l'agglo, on arrive aux communes et chacun est impacté et chacun est dans la spirale de ces baisses.

Au niveau de l'Agglomération, la commission d'évaluation a révisé en fait l'évaluation du transfert de charges puisque, vous le savez, on en a parlé aussi ici, cela correspond à la prise en charge de l'état civil par des nouveaux hôpitaux par la collectivité. Et donc, on est impacté, nous, en ce qui nous concerne, de 17 000 euros.

Ensuite, l'attribution de compensation. Elle est arrêtée à 1 376 753 euros. Cela ne change pas.

En matière de DSC, la Dotation Solidaire Communautaire, elle va légèrement baisser puisqu'à la demande du Préfet, cette répartition doit être revue, tenant compte notamment de l'extension du périmètre de Metz Métropole. Ce qui devrait avoir une légère baisse pour Montigny-lès-Metz.

Voilà, en gros, si vous voulez, l'environnement qui n'est peut-être pas très gai, mais pour lequel nous allons nous battre et paraît-il, que le « propre de l'homme, c'est de s'adapter ». Donc, nous nous adapterons pour ce budget primitif de 2015 et je laisse la parole à Jean-Luc BOHL pour la suite.

Monsieur le Maire : Voilà, on en revient au sort de tout primitif, et même si c'est pour le budget. Il s'agit de lutter pour vivre dans un milieu hostile et en tout cas, essayer de poursuivre néanmoins une dynamique pour notre commune à travers, dans un premier temps, s'agissant de l'investissement, je dirais, un retour à un étiaje, je dirais, un peu plus habituel. Puisque, comme vous le savez, les deux derniers exercices budgétaires ont été très fortement impactés par la réhabilitation de la piscine municipale. Et donc, nous allons revenir, renouer avec des montants d'équipement

un peu plus contenus compensant ainsi les efforts que nous avons consentis sur 2013 et 2014.

Nous allons poursuivre les études sur la reconversion des sites militaires des quartiers militaires Reymond et Lizé. Il y a fort à penser que sur le quartier Reymond, qu'il puisse y avoir une certaine forme de pollution et j'ai donc demandé des études complémentaires à l'Armée, tout comme l'opération de réhabilitation de l'espace Europa avec la désignation, cette année, de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Parmi les autres opérations qui sont susceptibles d'être inscrites au budget 2015, il y a bien évidemment les travaux nécessaires en matière de voirie, d'éclairage public, de signalisation, avec, notamment, la réfection de la rue au Sugnon, pour préparer la suite. Et également, l'étanchéité qui a été réalisée d'ailleurs, du tablier du pont des couvents, complété par un programme d'enrobés sur diverses rues, l'aménagement des jardins familiaux des Terres Noires sur le Haut-Rhône, le renouvellement du parc des horodateurs écologiques solaires sur deux ans, la poursuite des aménagements des aires de jeux et l'aménagement d'un espace multisport au stade Jean Kintzig. Nous en avons parlé tout à l'heure. Les jeunes attendent cela comme si c'était le Messie. La mise en œuvre de terre battue synthétique sur les courts de tennis au stade du Canal, ainsi que la réfection du sol de la bulle de Rollers qui est très attendue également à l'espace Pierre de Coubertin, les équipements et travaux à réaliser dans les bâtiments scolaires, avec notamment les travaux de peinture à l'école élémentaire Peupion, la réfection de la cour, du groupe scolaire Marc Sangnier vous savez, c'est un groupe qui est très important et au fur et à mesure, on procède aux travaux qui sont nécessaires, la poursuite en équipements informatiques également des écoles avec des équipements en ordinateurs portables, vidéos, écrans, et TBI – les Tableaux Blancs Interactifs, qui font de plus en plus fureur, également les travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les structures multi-accueil, avec participation financière de la CAF de la Moselle à hauteur de 50% des dépenses hors taxes, conformément à la délibération que nous avons prise le 20 novembre dernier, acquérir également une benne à ordures ménagères pour continuer à assurer la collecte des déchets verts en porte à porte. Et il s'agit évidemment de ne pas oublier les services municipaux en outillage, matériels et logiciels informatiques.

Voilà, néanmoins, je pense, une section d'investissement qui sera relativement consistante malgré tout.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, quatre éléments. Je rappelle les principaux. Les charges à caractère général (énergie, entretien, fournitures, contrats de maintenance, manifestations,...) qui prennent en compte l'ensemble des coûts de fonctionnement sur une année civile. Il faut également y impacter la mise en place des rythmes scolaires, le fonctionnement de la piscine sur une année pleine, les charges de personnel dont on vient de parler d'ailleurs et diverses mesures sociales décidées par l'Etat, les charges de gestion courante qui sont composées principalement des subventions aux associations et des participations aux diverses structures intercommunales. Enfin, les charges financières, les intérêts de la dette qui prennent en compte les derniers emprunts que nous avons réalisés pour financer les dépenses d'investissement 2014.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, dépendent principalement des décisions extérieures. Comme déjà évoqué dans ce document par Raymond WEINHEIMER à l'instant, le principe de la réduction des dotations versées par l'Etat est acté et nous attendons les notifications des montants attribués en 2015 pour Montigny.

Plus généralement, l'horizon à moyen terme semble assez noir pour l'ensemble des collectivités locales et nous en parlons avec l'ensemble de mes collègues, aussi bien au niveau de l'AMF que de l'AMGVF et de la DCF d'ailleurs également. En tout cas, un rapport sénatorial, porté par diverses tendances, a dernièrement alerté le Gouvernement sur l'impasse budgétaire qui menace les collectivités territoriales. Plus particulièrement, l'augmentation imposée des dépenses des communes et parfois de façon assez discrète, parce qu'on parle évidemment des rythmes scolaires, des charges patronales et des taux de TVA en 2014 qui ont eu un impact important sur nos collectivités, les revalorisations indiciaires des catégories B et C. Mais il y a aussi la prise en charge de services qu'effectuait autrefois l'Etat et que nous effectuons désormais, comme par exemple, les passeports, tout cela combiné à une baisse importante de leurs recettes déjà enclenchée ces dernières années, la Dotation Globale de Fonctionnement, le Fonds de Soutien aux Communes Touchées par le redéploiement des armées, le Fonds Départementaux de Péréquation de taxe professionnelle qui ne permettent plus aux collectivités de trouver un équilibre aisé des budgets. Vous savez, ce sont ces effets « domino » qui se produisent lorsque l'ensemble des collectivités sont soumises au régime sec.

Dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2015 de Montigny-lès-Metz, il convient dès à présent de déterminer le niveau d'excédent de fonctionnement reporté qui participera à l'équilibre de notre budget. Celui-ci sera connu après passation des écritures de dépenses et de recettes de la journée complémentaire et des rattachements de charges et produits de l'exercice 2014.

Comme nous l'avons déjà effectué ces dernières années, le Budget Primitif 2015 sera présenté en équilibre avec reprise anticipée des résultats 2014.

Il y aura lieu, pour permettre l'équilibre du budget, de rechercher activement toutes les sources de réduction des dépenses sans pour autant remettre en cause le niveau de service public proposé aux Montigniens. Des réflexions sont d'ores et déjà engagées avec Metz-Métropole pour mettre rapidement en œuvre des mutualisations de services ou des groupements de commandes, et nous en avons parlé, générateurs d'économies de fonctionnement. Et c'est en ce moment même, les grandes manœuvres au niveau de l'Agglomération, pour travailler dans ce sens-là. Et cela me semble évidemment aller dans une direction qui est inéluctable désormais. Je crois qu'il nous faut, quoi qu'il arrive, avoir de nouveaux modes de réflexion, de gestion et d'avoir peut-être à revenir sur ces choses parfois cohérentes. Nous l'avons fait, je l'ai dit tout à l'heure, sur la fourniture en gaz et les collègues, notamment des petites communes, sont intéressés également pour continuer ces groupements de commande, et en tout cas, sur tout ce qui sera générateur, à terme, d'économies de fonctionnement.

Les bases fiscales, pour terminer, devraient être connues durant la première quinzaine de mars 2015, ce qui permettra, à ce moment-là, de disposer de

l'ensemble des informations nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2015 que nous pourrons dès lors présenter au prochain conseil municipal.

Voilà donc ces diverses orientations budgétaires que nous avons élaborées sur le socle présenté par Raymond WEINHEIMER à l'instant que je remercie. Est-ce qu'il y a des interventions à cet instant ? Monsieur PERRAUD, Madame VOLLMER et Madame TISON. Monsieur PERRAUD.

Monsieur PERRAUD : C'est le tout premier débat d'orientation budgétaire de Montigny où le Front National peut s'exprimer. A titre préliminaire, permettez-moi de vous indiquer que les quatre premières pages qui sont sacrifiées pour nous expliquer comment la crise est responsable de la probable inefficacité de notre budget sont inopérantes et on frôle le ridicule. En effet, et tout le monde sera d'accord avec moi, les socialistes aggravent, par leur politique, la situation de la crise en France. Et il n'en reste pas moins que les vrais responsables de cette situation sont les gouvernements que vous avez soutenus pendant l'intégralité du mandat de Nicolas SARKOZY. Vous allez sûrement me répondre que vous ne faites pas de la politique politicienne et que vous êtes un centriste européen et profondément social (propos inaudible). Vous n'avez pas soutenu Nicolas SARKOZY. Vous avez raison. Mais je vous rappellerai qu'au conseil régional, vous appartenez au groupe UMP, nouveau Centre et apparenté et que vous y siégez avec Nadine MORANO et il y aura aussi le soutien UMP pour les municipales et l'alliance UMP-UDI en Moselle pour les Départementales. Bon, après tout cela, il faut juste assumer le bilan de Nicolas SARKOZY et là, c'est plus difficile pour vous. 600 milliards de dettes, 1 milliard d'émigrés, 13 000 postes de policiers et gendarmes supprimés, 30 milliards de nouveaux impôts, dont 40 taxes, le retour de la France dans le commandement de l'OTAN alors que de Gaulle l'a quitté en 66. Je peux aussi vous rappeler les chiffres, compétitivité, chômage, pauvreté, pouvoir d'achat, fiscalité, dépenses publiques, logement, recherche, etc... Il est trop facile de venir nous expliquer aujourd'hui que la crise économique et financière est la responsable des difficultés actuelles. La réalité, c'est que vous avez été, et que vous êtes solidaire du parti politique qui a créé cette situation. Il me paraissait tout de même logique de le rappeler une nouvelle fois.

En ce qui concerne plus particulièrement la baisse des dotations de l'Etat, et les économies que fait l'Etat au détriment des collectivités locales, le PS représenté au conseil municipal comme Monsieur BONATI et ses amis, a compris ce que l'UMP aurait fait s'il avait été aux responsabilités. Puisque c'était le projet qu'elle défendait pendant les présidentielles de 2012, pour économiser 10 milliards d'euros. A titre de comparaison, l'Etat baisserait ses dotations de l'Etat de 3 milliards d'euros cette année, et dans le même temps, elle en verse 20 milliard à l'Union Européenne pour récupérer seulement 13. Eh oui, 7 milliards envolés.

Pour le reste, votre note de synthèse rappelle à juste titre que la situation financière est tendue. Comme à Metz Métropole, vous cherchez pour tous les moyens à faire des économies. Vous allez sûrement nous caractériser de populistes en référence à la lettre adressée à Monsieur TOULOUZE hier. Oui, Monsieur le Maire, je prône le recours au peuple et je ne m'en cache pas. En parlant de populisme, trouvez-vous normal que le Front National qui soumet, comme n'importe quel autre parti, au règle de compensation (intervention incompréhensible) de ce pays, et que le système actuel permet à 2 % d'électeurs d'être représentés à l'assemblée par 17 députés, et que 20 % des électeurs de n'être que par 2 députés bientôt 3.

Bref, je reviens sur le sujet de cette délibération. J'aimerais savoir jusqu'où iriez-vous sans remettre en cause les services publics ? Augmenter les impôts ? Augmenter les pv pour le stationnement ou les crottes de chien avec votre agent ? On peut parler aussi de la dette. Vous nous rabâchez sans cesse que nous sommes en-dessous de la moyenne. Mais je doute que vous vous rendiez compte que la moyenne augmente chaque année. Aucun organisme digne de ce nom ne dépense plus qu'il ne gagne. Appliquer la gestion en bon père de famille. Avant de conclure, permettez-moi de vous proposer quelques pistes supplémentaires à rajouter dans les opérations susceptibles d'être inscrites au budget 2015, comme la réalisation d'un audit sur le coût réel de la transformation des quartiers Reymond et Lizé, d'effectuer un audit des associations sur les montants des subventions par rapport aux bilans d'activités et de ne plus subventionner celles qui ne rendent pas à la collectivité un service suffisant. Ou encore un local pour les élus qui depuis 1 an attendent. Et je me permets de vous rappeler que ce n'est pas une simple faculté, mais un droit. Je comprends votre malaise ou votre mal-être. Les municipales, les européennes, le (propos inaudible) et dans un mois, les départementales. Les régionales arrivent aussi. A moins que vous ne continuiez à ne pas me répondre. Vous attendez juste que je coupe le micro pour me répondre « l'espoir fait vivre ». Oui, l'espoir fait vivre et 30 % des Français ont encore de l'espoir.

Pour conclure, nous attendons donc la présentation de ce budget pour qui, vous l'avez compris, Monsieur le Maire, j'émetts de vives inquiétudes et je ne me fais guère d'illusions pour le prochain budget 2015. Merci

Madame VOLLMER : Dans la présentation faite par Monsieur Raymond WEINHEIMER, il fait allusion à une reprise très légère des activités. Or, actuellement, le quotidien de la population ne connaît pas d'améliorations, notamment en matière de chômage et de pouvoir d'achat. Donc, la croissance ne profite pas encore à tout le monde. Comme déjà dénoncés lors des derniers débats budgétaires, les cadeaux fiscaux, je ne referai pas le coup des 5 et 10 zéros, les cadeaux fiscaux accordés au patronat restent ce qu'ils sont, c'est-à-dire que le patronat s'enrichit sur les suppressions d'emplois mais c'est la population qui les subit. La loi « Macron » poursuit dans la même trajectoire. Oui, il faut construire et là, je fais référence à l'histoire qui pourra gêner certains autour de ce conseil. Oui, il faut construire un front populaire des aspirations de la population, seule alternative face à la surdité du Gouvernement actuel et du précédent. A vouloir ramener le déficit public à 3 % en 2017, c'est là-aussi, sacrifier aux besoins des gens. Comme le dit le proverbe « on ne prête qu'aux riches ». Le crédit devient toujours plus difficile pour les petites et moyennes entreprises et pour les particuliers. Sans volonté réelle d'arrêter la spéculation et de vouloir l'augmentation du chiffre d'affaires ou des recettes, sans réels contrôles, c'est se tirer un coup de fusil dans le pied.

Les communes sont fortement mises à contribution. Sous SARKOZY ou aujourd'hui, sous HOLLANDE, la même politique est menée. Le Front de Gauche propose d'inverser cette tendance, d'augmenter les salaires, d'orienter les finances vers l'investissement productif et d'utilité publique. Les salariés, actuellement les plus anciens, attendent leur retraite bien méritée et ne sont malheureusement souvent pas remplacés dans les entreprises alors que celles-ci bénéficient d'avantages fiscaux. Et aussi, en parallèle, les jeunes ne demandent qu'une chose, c'est de travailler et connaissent malheureusement encore aujourd'hui une forte hausse du

chômage. Autant de consommateurs en mal de réponses aux biens nécessaires pour vivre et de recettes pour alimenter les caisses sociales et les finances de l'Etat. L'effet de redressement au profit de qui ? On déshabille toujours les mêmes pour gâter le patronat qui se gave de facilités et de cadeaux en tout genre. Pour ce qui concerne la dotation globale, qui devrait baisser donc de 27 %, c'est une erreur. L'asphyxie des communes n'augure rien de bon pour le quotidien des gens.

A Montigny, à force de faire le constat de la perte d'habitants, une double peine nous est appliquée. La baisse des dotations au titre du nombre d'habitants devrait pourtant vous alerter. Depuis plusieurs années, y compris lors de la dernière réunion sur le PLU, vous avez fait le même constat. Mais vous n'entendez pas nos propositions sur les tarifs de cantine, du périscolaire, de la piscine. Et du coup, les gens, avec des familles, s'en vont. Il est temps d'inverser cette tendance et de devenir attractif pour les familles. La fermeture des ateliers, c'est aussi une perte d'emplois et de consommation. Je défends et revendique de l'emploi par le réseau ferré sur le site de Montigny. Les cheminots ont des propositions. C'est aussi à vous d'en être le porteur et non le laisser-faire ou voire même le fossoyeur. Souvenons-nous de l'épisode « de Robien ».

Je vais vous faire l'impasse sur tout ce qui est péréquations, effectivement et toutes les dotations. Parce qu'effectivement, avec toutes ces lignes budgétaires de l'Etat, la première chose à faire serait peut-être de simplifier toutes ces dotations, un peu un méli-mélo. C'est connu. Plus on multiplie pour diluer, et moins on partage les impôts.

Les rythmes scolaires avec 80 000 euros pour un coût de 250 000 euros. Sans doute, aurait-il fallu anticiper et améliorer la contribution des différents intervenants et ne pas raconter d'histoires aux parents ou de les bercer d'illusions.

Mais j'ajouterai que c'est un investissement pour l'avenir et une fois de plus, l'excédent qui pourrait être réel sur le budget de 2014, devrait être réinjecté vers la jeunesse.

L'augmentation de la TVA, nous n'y sommes pas favorables. Nous n'y avons pas été favorables. C'est un impôt injuste et la municipalité ne peut effectivement pas récupérer la TVA et qui aurait dû, au contraire, diminuer pour relancer l'économie.

Les autres mesures, pas des moindres, celle du blocage du salaire des fonctionnaires, notamment du point d'indice, alors que tous les chapitres de la vie courante n'ont cessé d'augmenter, que ce soient les énergies, les services, les denrées alimentaires, la sécurité sociale, etc... On a beau faire une démonstration savante du coût de la vie, comme quoi elle baisserait. Mais ce n'est pas le vécu et des fonctionnaires territoriaux et de toute la population.

Sans oublier aussi la mise sous condition de ressources des allocations familiales, mesure à laquelle nous sommes opposés car elle est injuste devant le droit de l'enfant. Heureusement, quelques petites mesures de saupoudrage sont prévues pour certaines catégories. Quelques miettes. Je suis désolée mais c'est quand même un peu long ...

Monsieur le Maire : Oui

Madame VOLLMER : Mais j'ai des choses à dire. Le Conseil Général et Metz-Métropole, sur le Fonds Départemental de péréquation de taxe professionnelle, comme vous le souligniez dans votre document, va aussi baisser. Feu la taxe professionnelle ! Grâce à Monsieur SARKOZY, mais HOLLANDE ne fait pas mieux avec ses dotations en baisse. Tableau noir effectivement. Les diverses dotations sont en baisse continue et donc sans doute, des services en diminution, voire même une augmentation des impôts seraient en vue. Mais pour quand ? A moins d'un bouleversement significatif à la tête du Gouvernement actuel et d'une inversion de la politique menée. Oui, la gestion va être sportive. Par contre, sur les investissements, seul le nécessaire sera traité, sauf la réhabilitation apparemment de la salle Europa. Peut-être faut-il y réfléchir sur l'ensemble des investissements, notamment par rapport aux terrains militaires.

Il eut été intéressant de parler de plan triennal en matière d'investissements pour aller vers des opérations tout aussi nécessaires. Pourquoi pas un nouvel accueil pour les enfants pendant la pause méridienne ? Car aujourd'hui, ils arrivent à saturation. Est-ce la crainte de ne pouvoir accueillir plus d'enfants que vous refusez toujours la mise en œuvre des tarifs au quotient familial ? Les équipements sportifs sont les parents pauvres. Qu'en est-il des salles de sports de Mermoz, Bernanos, Saint-Exupéry ? Là aussi c'est un facteur de cohésion sociale.

Ce qui me désole, c'est effectivement, le manque d'infrastructures de sports collectifs. Ah non, heureusement, j'oublie. Il reste le foot. Tant mieux. Un espace multisport au stade Jean Kintzig, un petit coin enfin pour respirer et se défouler. Pour les autres lignes d'investissement, elles constitueront donc le service minimum d'entretien et surtout devoir le gérer au quotidien. Ah, finance, tu me tiens ! Finalement, la gestion, c'est sportif sans les structures.

Pour le fonctionnement, c'est incompressible, sauf à augmenter les parties d'énergie, quand on peut encore faire des économies d'énergie. Je vais donc raccourcir. Si je suis d'accord avec vos constats, sans doute, n'avons-nous pas la même vision d'infléchir la politique gouvernementale. Nous souhaitons la mise en marche d'une mobilisation générale des citoyens pour infléchir cette orientation. Des peuples du sud commencent à nous montrer la voie. Mais effectivement, on a fait référence à la BCE. Ils commencent à leur donner des soucis. Les composantes politiques gouvernementales se fissurent. Et le Front de Gauche est prêt à constituer un front populaire au-delà de la Gauche qui oblige le gouvernement actuel à changer de politique, à cesser ses réformes dictées par les groupes financiers. Oui, comme vous le dites, l'horizon est noir, mais pas pour tous.

Les mutualisations, c'est bien quand cela est bien géré. Mais cela ne doit pas enlever la souveraineté de la ville. Il est impératif de vérifier la conformité légale et aussi être clair et transparent sur l'aspect financier.

Pour résumer et éviter les redites, pensons aux difficultés que rencontrent les citoyens et aidons-les pour mieux vivre dans notre cité afin d'éviter leur errements vers ceux qui prônent la haine, le racisme et la division. Faisons vivre les mots de notre République « Liberté, Egalité, Fraternité ». Merci.

Monsieur le Maire : J'en suis presque sans voix. Madame TISON.

Madame TISON : Merci. Bonsoir. Nous sommes tous conscients que la situation financière qui nous attend n'est pas des plus réjouissantes et n'augure pas d'un avenir des plus simples. Je ne suis pas en accord avec les positions qui sont prises au niveau national concernant la baisse des dotations aux collectivités. Ce contexte n'est pas simple pour la commune. Toutefois, des interrogations, plusieurs, se posent à moi, à nous, à vous et j'espère que vous y apporterez des réponses claires.

Il est évident que les dotations de l'Etat sont en baisse et depuis plusieurs décennies, plus d'une décennie en tout cas. Associer à la baisse de la population montignienne qui baisse, les finances de la commune ne peuvent pas être en hausse. Je ne vous cache pas mon inquiétude au regard de votre manque d'anticipation. Trop de rigueur et d'austérité ne doivent pas nous empêcher de nous projeter vers l'avenir. Nous devons avoir une vision à moyen terme afin de ne pas courir vers une catastrophe annoncée. Ne restez pas campé sur vos positions et votre courte vision.

Oui, le désengagement de l'Etat a eu et aura un impact sur les finances. Pour autant, force est de constater que la commune, à mon goût, ne sollicite pas assez les financements d'autres collectivités et organismes. Je pense par exemple à la CAF que vous sollicitez sur l'investissement et le fonctionnement concernant la petite enfance. Mais votre refus de signer un contrat enfance nous coûte la participation sur les activités dès l'âge de la scolarisation. Qu'est-ce qui vous retient ? La lourdeur du dossier ? Les comptes à rendre ? Si c'est le cas, ne pensez-vous pas qu'il s'agisse d'un mal pour un bien ? Clairement, ne pas mettre en place ce type de contrat a un impact direct sur les finances de la commune. Alors même que vous permettez de chiffrer l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur une année qui n'est pas achevée. Comment pouvez-vous passer à côté de financements complémentaires au regard de la situation que nous constatons tous ? Là encore, si vous aviez quelque peu anticipé la mise en œuvre des rythmes scolaires, au lieu de vous camper sur des positions électoralistes, nous n'en serions très certainement pas là aujourd'hui. Dans le même ordre d'idée, les cantines scolaires. A quand la mise en place du quotient familial ? Y viendrez-vous un jour ? Souvenons-nous des valeurs de la République et parmi elles, l'égalité. Nous en sommes loin. Je me permets de vous rappeler que cela a un impact sur l'avenir de notre jeunesse, sa santé et son équilibre. Concernant l'emploi, je m'étonne aussi que vous n'ayez pas mobilisé ni les emplois d'avenir ni le service civique. Permettre un engagement des jeunes montignienns sur des missions citoyennes au-delà des enjeux financiers, si cela n'est pas d'actualité aujourd'hui, cela ne le sera jamais.

Que dire de Metz Métropole ? Malgré votre présidence et pour ne pas vous faire taxer de favoritisme, qu'a fait Metz-Métropole pour notre commune ? En quoi et sur quoi a-t-elle compensé à la hauteur de ses moyens, les désengagements de l'Etat ? A titre d'exemple, constatant le manque d'investissement pour la piscine, pardon, l'espace nautique de la ville. Que dire aussi de l'enclavement de Montigny-lès-Metz ? Entre la zone Augny, Jouy-aux-Arches, Moulins-lès-Metz d'un côté et Metz de l'autre, comment est défendue la position géographique et économique de la ville ? Quel est l'impact financier de cet oubli ? Quelle est votre vision, vous Maire de Montigny-lès-Metz et du Président de l'agglomération ? Et Metz-Métropole s'occupe aussi de la BA 128. Mais la ville de Montigny-lès-Metz n'a pas de vision claire. Pléthore de projets sont proposés. Quels sont ceux de et pour Montigny-lès-Metz ? Et puis, me voilà sur le plan militaire. A force d'avancées et de reculades, où en est-on sur les

quartiers Lizé et Reymond ? Etudes, réflexions. Combien de temps cela va-t-il encore prendre ? Et allons-nous voir se concrétiser des projets ou au moins des propositions ? Enfin, une dernière question, et pas des moindres. L'augmentation des bases forfaitaires de 0.9 % entrainera une augmentation de la fiscalité locale. Pour votre part, allez-vous augmenter les impôts locaux ? Maintenant que la période électorale est derrière nous, ou peut-être attendez-vous la fin des élections départementales, pour nous annoncer une augmentation ? Merci.

Monsieur le Maire : Bien, merci. Je vais essayer de répondre globalement. J'ai tout d'abord, sur un plan général, entendu des choses qui nous font dire que vous faites tous de la politique à une telle altitude que je suis bien humble pour pouvoir répondre à autant de choses. C'est tellement élevé que les bras m'en tombent. En tout cas, j'espère ardemment pour Montigny que jamais vous n'arriverez les uns et les autres à arriver plus haut que là où vous êtes.

Ce que je voudrais dire ... Mais c'est la démocratie de toute façon qui s'exprimera. Ce que je veux dire sur les assertions de Madame VOLLMER, que je suis un fossoyeur, etc... Enfin, tout cela, je ne réponds pas, voilà. Vous sortez toujours les mêmes poncifs sur les gratuités. Il faut tout faire gratuit. Mais il ne faut surtout pas augmenter les impôts, etc... et les équipements sportifs. Je voulais, Madame, vous dire que s'agissant des équipements sportifs, je vais vous donner un chiffre. Durant le dernier mandat de 2008 à 2014, nous avons dépensé 16 237 082 euros pour les équipements sportifs, soit en moyenne 2,3 M€ par an. Si cela ce n'est rien faire pour les équipements sportifs, eh bien, ce n'est rien.

S'agissant de Madame TISON, j'ai bien entendu vos remarques. Et je remarque d'ailleurs que c'est la première fois que vous vous exprimez. Allez savoir pourquoi. En tout cas, la courte vision qui est la mienne vous fait dire que nous avons mené une politique jusqu'au présent qui était entièrement orientée sur une rigueur de nos coûts de fonctionnement, d'une part, avec évidemment un investissement qui est extrêmement dynamique, comme je viens de le dire. Mais nous avons eu aussi à solliciter évidemment des partenaires extérieurs. Vous avez évoqué le centre nautique, la piscine. Je voudrais simplement vous dire que Metz Métropole n'a pas la compétence et n'est pas prête de l'avoir d'ailleurs pour l'instant sur les piscines. Mais, j'ai sollicité d'autres financeurs potentiels : la Région : 20 000 euros. 18 000 euros pardon, pardon. 18 000 euros et puis le Conseil Général : 2 000 000 euros. Voilà, c'est juste pour vous donner une information puisque vous n'étiez pas encore tout à fait présente mais je crois que du côté de la Région, vous étiez un peu présente.

D'autre part, sur les éléments que vous avez donnés concernant la CAF. En effet, nous sollicitons la CAF à hauteur de 50 % lorsqu'il s'agit de faire des travaux sur les équipements de la petite enfance, puisqu'il y a une participation à hauteur de 50 %. Sur le reste, d'autres projets, cela engendre des frais supplémentaires énormes, si bien que, finalement, il est extrêmement problématique de se lancer sur ce genre de dossiers pour des financements somme toute extrêmement faibles. Voilà, je crois qu'il faut aussi, avec les effectifs extrêmement réduits qui sont les nôtres dans nos services, parce que nous ne faisons jamais de « mauvaise graisse » comme je le dis parfois dans d'autres instances. Nous sommes à flux tendu et je crois qu'il faut éviter à nos services de partir dans toutes les directions.

En tout cas, s'agissant enfin des terrains militaires. Vous savez, Madame, nous n'avons rien demandé. Les terrains militaires, c'est peut-être une chance pour nous, parce que depuis longtemps, on disait que Montigny était encerclé, qu'on ne pouvait plus rien faire, etc... Et que là aujourd'hui, se précisent des opportunités permettant de pouvoir de reconstruire soi-même et d'ouvrir ces quartiers permettant de créer de nouveaux espaces de vie dans notre ville.

Simplement aujourd'hui, eh bien, nous ne sommes pas encore chez nous. Donc, nous ne sommes pas encore propriétaires de ces terrains. Nous y travaillons bien évidemment. Nous avons fait au mois de décembre, nous avons présenté une délibération pour déclarer notre intention d'acquérir. Nous travaillons évidemment de concert avec l'EPFL, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine. Et pas plus tard que la semaine dernière, nous avons eu une réunion avec l'ensemble des protagonistes, avec les représentants de l'Etat, Défense, l'Armée, avec le représentant de l'EPFL, avec les représentants de l'Etat, Ministère des Finances. Et donc j'ai pu en effet mettre en exergue deux problématiques.

La première, c'est qu'aujourd'hui, comme vous le savez peut-être, le quartier Reymond est toujours soumis, sur une partie de son foncier, à une, comment dirai-je, à une cession à titre onéreux, pour des ruines. Donc, ce n'est pas gratuit. Et d'autre part, nous sommes sur les autres parcelles pour plus de 9,5 hectares sur le quartier Lizé et également, probablement, à peu près 2,5 hectares sur le quartier Reymond à l'euro symbolique.

Vous savez, c'est un euro qui coûte cher. C'est un euro qui coûte cher dans son acception parce qu'au départ, c'est un euro symbolique avec dépollution. Aujourd'hui, ce n'est plus avec dépollution. Et aujourd'hui, certaines études qui ont été menées, en fin d'année dernière, nous prouvent en effet qu'il y a une production de pollution beaucoup plus importante apparemment que cela était initialement indiqué par les détenteurs de cette parcelle.

Donc, aujourd'hui, j'ai demandé des études complémentaires précises sur l'ensemble du parcellaire au Ministère de la Défense, d'où, finalement, en effet, le temps nécessaire pour faire les choses. Et il ne s'agit pas pour moi d'avoir une courte vue, mais bien une vision lointaine des choses. Et parce que je ne suis pas en train de dire « écoutez, on va faire cela, on va faire ci » alors que d'abord, nous ne sommes pas d'ailleurs chez nous d'une part. Bien que nous ayons déjà fait des études préalables permettant l'installation d'un collège, de différents équipements publics, d'ouvrir, de faire un pont sur les voies ferrées, de faire un passage supplémentaire, d'ouvrir une place, de restaurer le patrimoine qui le mérite, de conserver des espaces de biodiversité, etc... Et je pourrais vous en parler pendant une heure. C'est passionnant. Mais aujourd'hui, il y a des études complémentaires qui sont nécessaires et je n'engagerai jamais les finances de la ville, des contribuables n'importe où. Et donc, je préfère prendre le temps, quitte à perdre du temps. De toute façon, on n'est pas encore chez soi parce que l'Etat prend le temps qu'il faut pour, d'abord, que la Défense prenne ses décisions, et puis après, le Ministre des Finances. Ensuite, ce sont les Domaines, etc... Il y a une multiplicité d'intervenants donc qui prennent leur temps. Donc, je prends le temps, mais c'est pour réfléchir, et pour aller droit devant moi, en sachant où je vais. Et je ne veux pas aller dans le mur. Donc, je prendrai le temps pour ne pas aller dans le mur. Donc, je préfère aller dans cette direction-là.

Et pour, simplement terminer, et nous en resterons là, la difficulté dans laquelle nous nous situons, ce sont toutes les collectivités qui y sont, de France et de Navarre. Le travail que nous effectuons aujourd'hui, au niveau de l'agglomération, eh bien, nous le faisons aussi au niveau de la ville. Il est nécessaire de faire un travail sur soi-même pour voir là où nous pourrions faire des économies d'échelle, là où il nous faut mutualiser, mettre les choses ensemble et essayer de trouver de nouvelles manières de vivre ensemble dans un espace territorial désormais qui sera différent. Et demain ne sera plus jamais comme hier et comme aujourd'hui, puisque nous nous situons d'abord dans une grande agglomération de France, qui sera amenée à réfléchir sur ses périmètres et sur ses différentes fonctions, avec ses voisins, dans le cadre d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui va être rouvert par l'Etat.

Et puis bien évidemment, nous allons nous situer dans un nouveau complexe départemental et dans un nouveau contexte régional avec cette grande région, Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne. Donc tout cela, ce sont autant d'éléments qui permettent de dire qu'aujourd'hui, ce n'est pas facile d'être un élu en France, pour essayer d'avoir une vision en effet claire de l'avenir, parce qu'aujourd'hui, on ne sait pas encore tout à fait quelles seront les compétences des uns et des autres ? Vers quelle collectivité s'orienter pour être soutenu sur tel ou tel projet ? Est-ce que demain, le Conseil Général, Départemental, sera encore en mesure de pouvoir financer des équipements culturels, comme la Salle Europa, etc... Donc tout cela, vous voyez, sera extrêmement complexe. Est-ce que la Région aura la possibilité, dans ce grand contexte qui sera le sien, de continuer à porter aussi bien la formation professionnelle que d'autres compétences qui sont les siennes aujourd'hui ? Nul ne le sait réellement.

Donc, voilà, je crois qu'il faut aujourd'hui, et c'est l'orientation que nous prenons ce soir pour préparer ce budget, eh bien, à la fois faire un travail sur nous-mêmes, travailler sur cette ville évidemment avec le souci éminent, et j'y suis tellement sensible, de la proximité, de rester proche des préoccupations des gens parce qu'aujourd'hui, on l'a bien dit tout à l'heure, les difficultés qui se présentent, eh bien, elles sont d'ordre social. Il y a une fragilisation de la structure sociologique. Il y a des familles qui sont fragiles. Et donc, il faut être proche de ces difficultés-là. Il faut être à l'écoute et c'est ce qu'il nous incombera à travers les orientations que nous allons prendre pour préparer, confectionner ce budget primitif que je me permettrai de vous soumettre dès lors que nous aurons, évidemment, les précisions nécessaires de la part de l'Etat, permettant en ce qui nous concerne d'y voir un peu plus clair.

Voilà, merci en tout cas pour les interventions des uns et des autres.

Je voulais simplement, pour terminer, parce que je me suis peut-être mal exprimé ... Non, Monsieur PERRAUD, vous vous êtes exprimé, cela suffit. Simplement, puisque vous levez la main, vous dire que vous avez fait un tweet tout à l'heure. Je me suis peut-être mal exprimé sur les ferronneries du Château de Courcelles. Puisque vous avez expliqué qu'on allait mettre 160 000 euros pour faire des ferronneries. Oui, non, mais la délibération, vous ne l'avez pas comprise. Ce n'est pas grave parce qu'il y a plein de choses que vous ne comprenez pas. Mais je vais faire un petit peu de pédagogie avec vous. Il s'agit simplement, Monsieur PERRAUD ... Excusez-moi, si vous permettez que je puisse parler, parce que je suis encore le Maire à ce que je sache

ici et c'est moi qui ai le micro. Il ne s'agit pas de payer 160 000 euros pour restaurer les ferronneries. Il s'agit simplement d'ouvrir une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine permettant précisément d'éviter à la ville de payer cette somme et permettre ainsi aux amis du Château de Courcelles, aux défenseurs du patrimoine et de notre histoire, de contribuer tout simplement à la restauration de ce petit patrimoine, mais qui est tellement précieux et tellement beau. Et ces 160 000 euros, d'ailleurs, ce n'est qu'un coût estimatif qui a été fixé par un ferronnier d'art. C'est une enveloppe maximale qui a été proposée. En aucune manière, c'est une base de travail et ce n'est en aucune manière ce que nous allons payer. Donc, vous pourrez retirer une fois de plus votre tweet puisque vous continuez à tweeter pendant les conseils municipaux, ce qui est parfaitement insupportable. Monsieur, vous n'avez pas la parole. Vous vous êtes exprimé tout à l'heure, voilà. C'est bien, le débat est clos.

Point n° 13 : Marchés publics : compte rendu de la délégation du Maire

Monsieur le Maire : Voilà, on va passer au point suivant. C'est la commande publique. Le compte rendu de la délégation du Maire. Vous avez la liste des différents marchés qui ont été passés, marchés publics et avenants passés jusqu'au 10 janvier dernier, comme prévu par les textes du Code général des collectivités territoriales, marchés de services, de fournitures et de travaux. Y a-t-il des remarques particulières ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Point n° 14 : Culture : Convention de prêt destinée au Centre Départemental de l'Enfance de Metz Plappeville.

Monsieur le Maire : Point suivant, Gaëlle ROBINOT-HUGUENIN. Convention de prêt destinée au CDE de Metz Plappeville.

Madame ROBINOT-HUGUENIN : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport

Monsieur le Maire : Merci Gaëlle. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas d'opposition ? Adopté.

Point n° 15 : Domaine et patrimoine : dénomination de deux rues bordant la Cité Saint-Ladre

Monsieur le Maire : Point suivant. Monique SARY et dénomination de deux rues.

Madame SARY : Merci. Lecture du rapport. Vous avez le plan à l'écran.

Monsieur le Maire : Merci Monique. En effet, ce sont deux rues dans le futur quartier sur la cité Saint-Ladre. Et donc, je suis très heureux que nous puissions à la fois y associer une personnalité montignienne, et on peut en être fier, qui est un personnage qui a fait évidemment résistance et qui était aussi un Montignien historique. Et puis, d'autre part, Louise WEISS, évidemment, personnage éminent de l'Europe et je crois qu'ils trouveront parfaitement leur place dans cette cité cheminote de notre ville qui tourne ses regards vers la maison de Robert Schuman.

Voilà, est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur SOMNY, Madame VOLLMER. Monsieur SOMNY.

Monsieur SOMNY : Merci Monsieur le Maire. Ayant le sens de l'histoire et étant moi-même concerné, je suis le fils d'une ancienne résistante, le fils d'un ancien Malgré-Nous, le neveu d'un homme qui a un monument aux morts à son nom en Haute-Savoie, Eugène SOMNY, mort pour la France, n'étant pas inculte, et dans le déni comme certains, on votera bien évidemment et sûrement pour cette motion. Et je vous promets que cette fois-ci, il n'y aura pas de polémique sur l'hommage rendu en donnant des noms de rues. On refuse des nouvelles salves d'applaudissements à la sauce « BONATI ». Merci

Monsieur le Maire : Madame VOLLMER.

Madame VOLLMER : Oui, effectivement je voterai les propositions. Ceci dit, je souhaite aussi que pour l'avenir, on essaye un peu de féminiser un peu plus le nom des Montigniennes, sachant que ce soit dans le technique ou dans des métiers un peu particuliers, elles ont eu beaucoup de mal à se faire de la place. Alors quand on peut honorer des femmes, je pense qu'il faut le faire aussi. Merci.

Monsieur le Maire : On fera une rue Sainte-Irma.

Madame VOLLMER : Non, je ne tiens pas de tout à ce qu'il y ait un nom à mon nom. Une rue à mon nom ! C'est déjà un témoignage pour la postérité, au cas où.

Monsieur le Maire : D'accord. Je le saurai pour l'avenir, ne vous inquiétez pas.

Madame VOLLMER : Mais vous allez me subir encore un certain nombre d'années.

Monsieur le Maire : Mais c'est avec grand plaisir, Madame, ne vous inquiétez pas. C'est l'oxygène de la démocratie. C'est là aussi. Et puis d'ailleurs, je trouve que c'est très bien que les femmes fassent de la politique. Et cela nous manque beaucoup. Mais je crois qu'avec ce qui nous arrive, avec les futurs conseils départementaux, on va vite être rétabli dans tous ces déséquilibres-là. Bien, écoutez, je pense qu'il n'y a pas d'opposition ? Donc, adopté à l'unanimité. Je remercie Monique et la commission de ces suggestions pleines de sagesse.

Point n° 16 : Culture : Fixation du prix de vente des livres vendus à l'occasion de l'exposition « Du récit à l'image - artistes illustrateurs »

Monsieur le Maire : Point suivant, Yolande VON HOF, pour la fixation du prix de vente de livres vendus.

Madame VON HOF : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport

Monsieur le Maire : Voilà au moins des choses rafraichissantes. « La souris qui a perdu une dent ». « La chaussure du géants ». C'est très bien.

Madame VON HOF : Je vous invite à venir voir l'exposition, pour ceux qui ne l'ont pas vue. On est en vacances scolaires pour y emmener les enfants et les petits-enfants.

Monsieur le Maire : Merci mamie. Pas d'opposition ni d'abstention ? Et merci surtout aux bénévoles qui gardent le château. Je tiens à le dire ce soir, parce qu'on a vraiment une superbe équipe, et de bénévoles en particulier, sur le château, et aussi, sur le vestiaire social. Je n'oublie pas. Voilà, merci en tout cas. Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté à l'unanimité. C'est important.

Point n° 17 : Finances locales : avenant à la tarification applicable à la piscine municipale de Montigny-lès-Metz

Monsieur le Maire : Le point suivant, le point 18, c'est la délibération portant mise à jour de la liste des emplois. Ah, pardon, je suis pressé. Pardon, Michel BEGUINOT, avenant à la tarification applicable à la piscine municipale.

Monsieur BEGUINOT : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport. Et bien entendu, les membres du conseil d'administration de l'OPH ne participeront pas au vote.

Monsieur le Maire : Voilà. Oulla, dites-donc, il y a du monde. Alors, Monsieur SOMNY, Madame VOLLMER et Monsieur BONATI. Monsieur SOMNY.

Monsieur SOMNY : Merci Monsieur le Maire. Désolé, mais on votera « contre ». Il y a quelques semaines, Madame VOLLMER s'étranglait en annonçant qu'un ou une élue de votre majorité avait demandé la gratuité pour les élus. Les personnes qui travaillent ont les moyens de s'offrir une entrée de piscine. Par contre, il serait peut-être plus judicieux et voire plus étique et pédagogique de laisser l'accès gratuit aux élèves des écoles primaires, collèges et lycées de la Ville de Montigny-lès-Metz. Les membres du personnel de l'OPAC gagnent leur vie et eux, ont aussi leurs enfants dans nos écoles. Ils travaillent pour cela. Ils peuvent largement déboursier 3,80 euros. Vous ne trouvez pas qu'il y a d'autres délibérations plus importantes que cela ? Décidemment, les vrais problèmes des Montigniens, cela ne concerne personne.

Monsieur le Maire : Madame VOLLMER.

Madame VOLLMER : Bien pour nous, pour moi, ce point n'est absolument pas anodin ni une formalité. Au-delà du nombre de personnes qui seraient impactées dans le cadre de l'OPH, ou dans l'autre concernant le personnel municipal, c'est le principe d'équité et d'égalité qui commence à être bien écorné. Je m'explique. Par contre, si c'est pour aller vers la gratuité d'entrée pour tous les Montigniens, je voterai évidemment dès demain. Mais je ne crois pas. Je crois plutôt que je risque de boire la tasse.

Quelques explications. Qui a le droit d'adhérer à ces deux amicales ? Quels sont les statuts de ces amicales ? Reversent-elles la différence pour les personnes qui ne sont pas domiciliées sur la commune ? Vous voyez la perversité de ce système qui, au départ, semble intéressant, mais qui enfonce encore l'égalité de traitement de tous les Montigniennes et Montigniens qui payent leur entrée plein tarif.

Pour la presse, les seuls demi-tarifs sont pour les activités sur abonnement. Votre article n'était pas assez précis et en tout cas, laisser croire que les Montigniens

payent demi-tarif pour leur simple entrée. Ce qui est faux et c'est ce pourquoi je me montre pugnace. Merci. Et je m'abstiendrai.

Monsieur le Maire : Cela fait mal. Madame ... Monsieur BONATI, pardon.

Monsieur BONATI : Je vous en prie. Moi, je vais prendre cela, c'était l'une des hypothèses de Madame VOLLMER ; Je vais plutôt prendre cela comme un pas vers un élargissement des gens qui peuvent bénéficier d'un tarif raisonnable, en l'occurrence à une gratuité, même s'il y a une adhésion à une amicale derrière. D'un pas, oui, vers des tarifs plus abordables que j'avais souhaités, qu'on avait appelé de nos vœux. Madame TISON et moi-même nous prononcerons « pour » et je me permets de faire, comme je suis un éternel optimiste, une dernière proposition dans cette assemblée, qui consisterait à élargir cette gratuité à des agents qui ne sont pas des agents, et là, j'ai toujours considéré que nos collègues de l'association des crèches et haltes-garderies étaient de fait dans les agents municipaux. J'ai toujours regretté d'ailleurs qu'ils n'en aient pas le statut, et qu'on soit sur une association paramunicipale. Et j'oublie peut-être d'autres structures. Je ne sais pas si le SIVT a un agent qui est peut-être détaché de la ville et qui peut donc adhérer à l'amicale ? Enfin voilà. Mais qu'on n'oublie personne et je dirais que cela va dans le bon sens. Aussi, nous voterons « pour ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Vous m'avez coupé l'herbe sous les pieds, parce que je pense, en effet, qu'il est peut-être important de pouvoir en faire bénéficier également les personnels qui sont dans des organismes satellites de notre ville, d'où d'ailleurs cette délibération aujourd'hui même s'agissant des personnels qui sont, Monsieur, je vous rassure, des personnels qui sont pour 80 % d'entre eux, qui gagnent le SMIC pour 80 % d'entre eux. Je pense qu'on peut amender la délibération et on va rajouter les différents satellites de la ville, dont les haltes-garderies, etc... Lucien.

Monsieur VETSCH : Je voudrais juste dire un mot. Moi, les bras m'en tombent aussi quand j'entends des âneries comme j'en ai entendu ce soir. Simplement vous dire, qu'en tant que Président de l'OPH. Madame VOLLMER, vous travaillez dans une institution télécom, je ne regarde pas votre syndicat, CE, ce qu'ils ont comme avantages, etc, etc... et certainement plus que les gens de l'Office de Montigny. Qu'est-ce que cela représente comme entrées gratuites à la piscine de Montigny ? Trois fois rien. Trois fois rien. Que ce soit l'amicale du personnel municipal, que ce soit l'amicale du personnel de l'Office. Maintenant, on va mettre les crèches ? Cela fait quoi ? 10, 20 personnes par an. Mais Madame VOLLMER, la gratuité, qu'est-ce que cela représente ? Mais qu'est-ce que cela représente ? Vous, qui êtes communiste, vous devriez être contente qu'on fasse cela, puisque vous ne parlez que de gratuité. Aujourd'hui, on le fait. Vous êtes contre. Je ne comprends plus. Je ne comprends plus.

Monsieur le Maire : Bien, de toute façon, Madame, vous savez, on en a déjà parlé. La gratuité pour tout le monde, c'est une belle illusion et cela ne ramène de toute façon pas grand-chose, en outre, le fait qu'effectivement que quand c'est gratuit, cela n'a pas de prix et cela n'a pas de valeur. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans cette dimension-là. Et quoi qu'il arrive, les tarifs sont ... J'ai d'ailleurs bien étudié cet article qui me semblait pourtant intelligemment fait. Et en tout cas, nous sommes toujours dans les tranches basses des tarifs des différents équipements sur l'ensemble

du territoire. Voilà, il n'y a pas d'opposition, à part les ... Oppositions de l'extrême droite et puis abstention de la part de l'extrême gauche.

Point n° 18 : Fonction publique territoriale : mise à jour de la liste des emplois.

Monsieur le Maire : Point suivant, fonction publique territoriale. Mise à jour de la liste des emplois. Lecture du rapport. Ce sont des gens qui ont réussi leur examen. Leur concours, pardon. Pas d'oppositions ? Et bien non, c'est une information.

Point n° 19 : Fonction publique territoriale : mise en œuvre de la protection fonctionnelle et juridique pour des agents communaux

Monsieur le Maire : Et enfin, il s'agit de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle et juridique pour des agents communaux. Lecture du rapport. C'était une possibilité que je vous propose. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? il n'y en a pas. Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Cette séance est achevée. Je vous remercie de votre présence.